

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 106

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : CLJR/JT/CO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO – N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT – A.NEZZARI - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL – C.DI POMPEO – S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) – André PIEGAY (à Corinne DEROO) – Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCILOLO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31,32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 48: PRU Maubeuge Louvroil – Ilot 35 - Désaffectation de l'école Jacques Prévert cadastrée V n°1211 sise rue Sainte Emilie

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.1, L.2111-1, L.2141-1 et L.3111-1,

Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires,

Vu l'avis favorable de la « Commission urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement », qui s'est réunie le 12 mai 2016,

Considérant que la Ville s'est engagée avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans une importante opération de requalification du quartier de Sous le Bois. Ce projet vise, au travers d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU), à requalifier un quartier qui concentre à la fois les problèmes socio-économiques et l'image d'un habitat dégradé.

Considérant que parmi ces sites, a été retenu celui d'une ancienne école – dénommée Jacques Prévert - située rue Sainte Emilie qui, après démolition, doit permettre la construction de 9 logements P.S.L.A.

Considérant que la vente nécessite au préalable de justifier de la désaffectation de cette emprise scolaire.

Considérant que l'immeuble a perdu tout usage scolaire vers le milieu des années 90 afin d'être réinvesti par diverses associations du quartier.

Et que depuis 2001, le bâtiment n'est plus du tout utilisé.

Qu'à l'heure actuelle, eu égard à la politique menée par la municipalité, en lien avec l'inspection d'académie, sur le patrimoine scolaire et le fonctionnement des écoles, il n'est pas envisagé de réutiliser cet établissement pour cet usage.

Et que son état nécessiterait par ailleurs un investissement en termes de travaux et de financements très important.

Considérant l'avis favorable du Préfet en date du 25 Mars 2016,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acter la désaffectation l'école Jacques Prévert sise rue sainte Emilie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Acte la désaffectation l'école Jacques Prévert sise rue sainte Emilie,

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

Section : V
Feuille : 000 V 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2016
Reçu en préfecture le 04/07/2016
Affiché le 04/07/2016
ID : 059-21030023-20160616-106-DE-59322-VALENCIENNES-CEDEX
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 - fax 0327146680
ptgc.nord-valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PREFET DU NORD

Sous-préfecture
d'Avesnes-sur-Helpe

Bureau des relations avec les
collectivités territoriales,
de l'aménagement et
du développement durable

Affaire suivie par :
Didier ARP
Tél : 03 27 61 59 73
Fax : 03 27 61 59 89
didier.arp@nord.gouv.fr



A

Monsieur le maire
de MAUBEUGE

Avesnes-sur-Helpe, le 25 mars 2016

Objet : désaffectation des locaux scolaires

Par correspondance du 26 février 2016, vous avez sollicité la désaffectation de l'ancienne école Jacques Prévert sise rue Sainte Emilie dans votre commune, dans le cadre du programme de rénovation urbaine Maubeuge – Louvroil.

Je vous informe que j'émet, pour ma part, un avis favorable à cette mesure conforme à celui du directeur académique.

Il appartient désormais au conseil municipal, compétent en la matière, de délibérer sur la désaffectation de cet immeuble.

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Sous-préfet



Virginie KLÈS